

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de Montblanc

Captage de Vacabelle

Le projet présenté par la mairie de Montblanc, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Montblanc à partir du captage de Vacabelle, et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires du captage de Vacabelle.

Cette enquête se déroule dans la commune de Montblanc (Place Édouard Barthe - 34290 MONTBLANC).

Monsieur Patrick LINAY, socio-économiste retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre sont déposés dans la mairie pendant **33 jours consécutifs du lundi 04 janvier 2016 au vendredi 05 février 2016 inclus**, (lundi au vendredi 09h00-12h00 / 14h00-18h30) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire-enquêteur reçoit, en personne, les observations du public les jours suivants :

le lundi 04 janvier 2016 de 09H00 à 12H00

le vendredi 15 janvier 2016 de 14H00 à 17H00

le vendredi 05 février 2016 de 14H00 à 17H00 (fin de l'enquête : 17H00)

le commissaire enquêteur reçoit également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Olivier TRAITEUR (mairie.montblanc@wanadoo.fr).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.